

À LA UNE

La Commission Mixte Inondation labellise l'avenant au PAPI

© EPTB Charente



La Charente en crue, au pied des maisons - Février 2016

» Le dossier de candidature pour un avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire a été **labellisé** par la Commission Mixte Inondation, réunie à Paris le 7 juillet 2016.

UNE VALIDATION DU LOCAL AU NATIONAL

Le dossier de candidature pour l'avenant au PAPI Charente & Estuaire a été adressé à la préfecture de la Charente-Maritime le 8 janvier dernier (cf lettre « Inond'Actions Charente & Estuaire » n°5 publiée en mars 2016). Cet avenant, dont le montant s'élève à **environ 39 M €** prévoit l'engagement d'une vingtaine d'opérations de prévention des inondations localisées principalement dans l'estuaire de la Charente mais aussi en amont du barrage de Saint-Savinien-sur-Charente et dans le secteur d'Angoulême.

Après l'instruction administrative du dossier par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'EPTB Charente a présenté le projet devant une **commission locale qui s'est réunie à Toulouse le 3 juin** (commission inondation de bassin Adour-Garonne) et a rendu un avis favorable. Le dossier a ensuite été porté au niveau national le 7 juillet



L'estuaire de la Charente, objet d'un important projet d'aménagement

devant la Commission Mixte Inondation, instance composée de représentants des collectivités locales, de représentants de l'Etat, de représentants de la société civile et d'experts de la prévention. Celle-ci a **labellisé l'avenant au programme d'actions**, sous réserve de la confirmation du plan de financement prévisionnel par l'ensemble des partenaires.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS PAR LE FONDS BARNIER

Cette labellisation correspond à un accord de principe collectif de **financement du programme par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs** dit Fonds Barnier, dans la limite des critères d'éligibilité réglementaires. Ce fonds, principalement alimenté par une part des primes pour la couverture du risque de catastrophes naturelles figurant dans les contrats d'assurances, devrait couvrir 40 % du montant global du programme.

La mise en œuvre des actions de l'avenant PAPI est prévue sur la **période 2017-2022**. Le lancement des opérations (études et travaux) est conditionné à la **signature de l'avenant à la convention-cadre du PAPI**, par l'ensemble des partenaires financiers. L'aboutissement de cet accord est notamment dépendant de la politique régionale d'aide financière pour les actions de prévention des inondations et des submersions qui doit être redéfinie à l'échelle du périmètre recomposé de la Région Nouvelle-Aquitaine.

» Directive Inondation

La SLGRI fluviale est élaborée

LA CONTRIBUTION DES PARTIES PRENANTES

» La **vallée de la Charente depuis Angoulême jusqu'à Saintes**, reconnue « territoire à risque important d'inondation », devait faire l'objet d'une **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)**. Les propositions, émises par les parties prenantes au cours d'ateliers organisés en 2015-2016 par l'EPTB, ont été analysées et organisées selon les grands thèmes suivants : **culture du risque, gestion de crise, réduction de vulnérabilité, gestion des écoulements et gouvernance**.

DES PROPOSITIONS VALIDÉES EN COMITÉ DE PILOTAGE

» La SLGRI a été **validée en comité de pilotage le 29 juin dernier, puis a obtenu l'avis favorable de la commission inondation de bassin Adour-Garonne le 7 novembre**. L'arrêté inter-préfectoral d'approbation est attendu pour la fin de l'année 2016. La suite consistera à décliner les dispositions stratégiques sous forme de **plans opérationnels** et notamment de futurs Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Pour en savoir plus : www.fleuve-charente.net/actualites/la-slgri-saintes-cognac-angouleme-est-validee.html

» Gestion intégrée de l'eau

Les SAGE en mouvement

Depuis maintenant plus de trois ans, la lettre « Inond'Actions Charente & Estuaire » se fait l'écho de l'avancée des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** du territoire, documents fixant les **objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques**.

• Le SAGE Boutonne (porté par le SYMBO)

Initié en 1996, pour répondre aux conflits d'usage sur le bassin de la Boutonne, il a été approuvé à la fin des années 2000 puis mis en révision pour répondre aux enjeux et cadrages actualisés. Le projet de SAGE Boutonne révisé par sa Commission Locale de l'Eau vient d'être **approuvé par arrêté inter-préfectoral en date du 5 septembre 2016**.

• Le SAGE Charente (porté par l'EPTB)

Engagé plus récemment, en 2011, il concerne la majeure partie du territoire du PAPI car il porte sur le grand bassin de la Charente à l'exclusion de la Boutonne. A l'issue d'un important travail de concertation, la **stratégie du SAGE a été validée par sa Commission Locale de l'Eau, le 4 juillet 2016**. Les dispositions du Projet d'Aménagement et de Gestion Durable et le règlement sont en cours de rédaction. **L'approbation est envisagée pour 2018**.

» Réunion d'adoption de la stratégie du SAGE Charente



© EPTB Charente

Pour en savoir plus :

- **Contact : Stéphane Lemesle**, chef de projet « prévention des inondations »
- **Internet : www.fleuve-charente.net**

Avec la participation financière de :



© 2016

» Outil de prévention

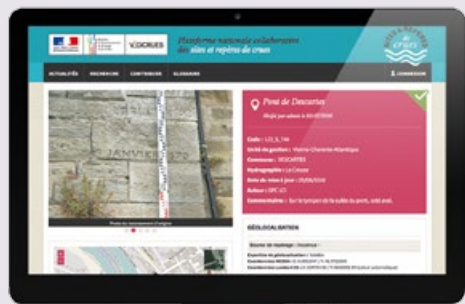
La plateforme nationale des repères de crues

La **plateforme des sites et repères de crues** a été mise en ligne par le Ministère de l'Environnement en septembre 2016 : www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/

DE QUOI S'AGIT-IL ?

» C'est un site internet qui **centralise les recensements de repères de crues** sous toutes leurs formes, repères physiques (bornes, plaques...), laisses de crues (traces observables à la décrue), témoignages... et quel que soit le type d'inondation (débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement...).

Cette plateforme, collaborative, permet à la fois la **consultation des informations et la contribution en ligne** des acteurs institutionnels ou des citoyens au recensement.



» Extrait de la plateforme nationale des repères de crues

QUELLES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ?

» La plateforme permet une **recherche cartographique ou par liste** des sites et repères de crues. Un site peut contenir plusieurs repères, un repère correspond à la marque d'un niveau de crue. Les renseignements affichés sont nombreux : **localisation, nom du cours d'eau, photographie, date de la crue, niveau altimétrique, source de repérage...**

Le programme de recensement de repères historiques et de pose de repères de crues normalisés, porté par l'EPTB Charente entre 2014 et 2016, est en **phase d'intégration dans cette plateforme nationale**. Les actions de pose de repères menées par la CARO dans l'estuaire de la Charente (repères Xynthia) et par le SYMBO sur le bassin de la Boutonne viendront compléter à leur tour cette base de données nationale.

N'hésitez pas à consulter cette plateforme pour découvrir les repères qui vous entourent et à l'alimenter si vous en découvrez un nouveau au détour d'une rue !

Contacts

La lettre « Inond'actions Charente & Estuaire » est publiée par :



EPTB Charente
5 rue Chante-caille • ZI des Charriers
17100 SAINTES
Téléphone : 05 46 74 00 02 • Fax : 05 46 74 00 20
Courriel : eptb-charente@fleuve-charente.net

L'AVENANT PAPI A LA CARTE

L'avenant au PAPI Charente & Estuaire intègre 17 nouvelles actions, 2 actions initiales ajustées (durée, budget) et la poursuite de l'animation du dispositif auprès des collectivités locales jusqu'en 2022. En voici un tour d'horizon sous forme cartographique.



N.B : Opération de dévasement prévue sur 4 à 5 ans pour restaurer un profil cible du lit mineur de la Charente

N.B : Confortement des digues de première ligne à un niveau Martin (tempête de déc. 1999). Création des digues de protection rapprochée des zones urbaines à un niveau Xynthia + 20 cm (tempête de fév. 2010 avec une hypothèse de changement climatique).

L'AVENANT EN CHIFFRES

39 M € le montant de l'avenant au PAPI

17 le nombre de nouvelles actions

2017-2022 la période de prolongation du PAPI initial

34 km le linéaire de digues soumises à travaux, dont 13 km de nouvelles digues

12 km le linéaire de la Charente à dévaser entre Port-d'Envaux et Saint-Savinien

6 le nombre de maîtres d'ouvrages publics des futures actions

Le point sur QUELQUES ACTIONS du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Actions MARITIMES

Ouvrage de protection

PORT-DES-BARQUES EN CHANTIER

>> Durant le 1^{er} semestre 2016, des travaux ont été réalisés place des Blagueurs, au centre de Port-des-Barques. L'entreprise, mandatée par le Département de la Charente-Maritime, a procédé au **prolongement d'un muret de ceinturage** ancré sur un rideau de palplanches. Chacun des accès de la place a été traité pour recevoir un **dispositif de protection amovible, appelé batardeau**. Des cornières ont donc été intégrées de part et d'autre des ouvertures, complétées de platines de fixation d'appuis intermédiaires. En cas d'alerte, des profilés en aluminium seront insérés dans ces rails.

Un exercice de vérification et d'installation des batardeaux a été organisé en juin 2016, mobilisant élus et services municipaux. Les travaux se poursuivent à compter du mois de novembre pour procéder au **rehaussement de la digue en Charente**, troisième tranche d'un dispositif global de protection calé sur un événement Xynthia.



> Test d'installation des batardeaux

Ouvrage de protection

LE PROJET AU MARTROU À ECHILLAIS

>> Une dizaine d'habitations du lieu-dit Martrou à Echillais sont situées au droit d'un **point bas de la rive gauche de la Charente**, en zone submersible. Devant la fréquence des débordements, les autorités ont aménagé il y a quelques années un **merlon de protection temporaire au droit de la cale de mise à l'eau**.

La **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan** s'est saisie de la maîtrise d'ouvrage du projet de **protection pérenne**. L'avant-projet, remis au printemps, prévoit de **rehausser les abords de Charente au niveau atteint par la tempête Martin**. Un batardeau modulable sera mis en place à l'entrée de la cale de mise à l'eau



> Merlon temporaire de protection au niveau de la cale

pour fermer la protection. Les contraintes techniques du site ne permettant pas d'envisager une protection de niveau supérieur, il est prévu en complément de travailler sur des **mesures de réduction de vulnérabilité des bâtiments exposés**. Les travaux sont attendus pour la fin de l'année 2017.

Actions FLUVIALES

Ouvrage hydraulique

UN OUVRAGE À L'ÉTUDE SUR L'ANGUIENNE

>> Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Anguienne, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Charente a mis en évidence **une zone à risque d'inondation majeure** à Angoulême.

L'Anguienne, affluent de la Charente, est une rivière canalisée sur près de 2 km dans la traversée de la ville. Les simulations hydrauliques pour une crue centennale montrent **une zone d'accumulation d'eau importante** en amont

de l'ancienne route de Bordeaux, dans une zone densément urbanisée.

Une étude de mise en place d'un ouvrage de décharge en surface dans le remblai routier est actuellement pilotée par le GrandAngoulême. Le projet prévoit le **rétablissement de la transparence des écoulements en cas de crue** par l'aménagement d'un **pont-cadre**. Les travaux sont programmés pour l'année 2017.



> Zone projet de l'ouvrage de décharge

Ralentissement des écoulements

VOYAGE D'ÉTUDE EN NORMANDIE

>> Les **28 et 29 septembre** derniers, l'EPTB a organisé, à l'attention des acteurs du bassin de la Charente, un voyage d'étude en Normandie sur les **aménagements d'hydraulique douce de versants** : haies, fascines, talus...

L'action sur les versants agricoles est très développée sur ce territoire, principalement pour réguler à la source les eaux ruisselées et lutter contre l'érosion des sols.

Ces aménagements doivent être promus sur le bassin de la Charente pour **restaurer un maillage paysager favorisant le ralentissement dynamique des écoulements**, le soutien des débits d'étiage et la reconquête de la qualité de l'eau.

Leur contribution à la prévention des inondations, même modeste, est néanmoins valorisable par **l'allongement du temps de parcours de l'eau sur les versants**, qui s'inscrit en complément de réflexions sur la restauration voire la sur-inondation des champs d'expansion de crues.

Pour aller plus loin : www.areas.asso.fr



> Site de démonstration de haies et de fascines, aménagé par l'AREAS en Seine-Maritime

Actions GÉNÉRALES

Conscience du risque

LE DICRIM : UNE DÉMARCHE À DYNAMISER

>> Le DICRIM, c'est le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**. Il est élaboré par le maire et doit être tenu à la disposition du public. Il contient la description des risques et les informations sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises

en œuvre et les consignes de sécurité individuelle à respecter.

Ce document est notamment **obligatoire pour les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels**.

Les résultats d'une enquête menée par l'EPTB Charente, en 2015-2016, sur **46 communes de la vallée de la Charente** comprises entre Angoulême et Saintes sont évocateurs du travail de sensibilisation restant à accomplir :

- seulement **21 communes** ont réalisé leur DICRIM.
- une mise à jour et/ou une reprise de conception graphique du document sont parfois nécessaires.

Pourtant, contribuer à **rendre les citoyens conscients du risque**, est un des fondements de la politique de prévention des inondations. Il est donc nécessaire, de **dynamiser la démarche d'élaboration des DICRIM** dans les zones à risque de notre territoire. La Transmission de l'Information au Maire (TIM) par le Préfet doit servir de base à la réalisation du DICRIM.

L'innovation est permise pour **rendre le document plus attractif et pédagogique** : format original, document interactif, graphisme soigné...



> Extrait du DICRIM de Cognac